

1. SECTION 16010 - CONDITIONS SPECIFIQUES:

1.1 GENERALITES:

- 1.1.1
- LES DOCUMENTS SUIVANTS FONT PARTIE INTEGRANTE DE CE DEVIS.
A- GENERALITES DU DEVIS DE L'ARCHITECTE
B- GENERALITES DU DEVIS DE LA DIVISION MECANIQUE.
C- LES CONDITIONS GENERALES DU PROPRIETAIRE (OBTENIR UNE COPIE DE CELUI-CI AUPRES DU PROPRIETAIRE).
- 1.1.2
- AVANT DE REMETTRE LEURS SOUMISSIONS, LES ENTREPRENEURS DEVRONT VISITER LES LIEUX AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC TOUT CE QUI POURRAIT NUIRE A LEURS TRAVAUX, DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT. AUCUNE RECLAMATION DUE A L'IGNORANCE DES CONDITIONS LOCALES NE SERA PRISE EN CONSIDERATION PAR LE PROPRIETAIRE.
- 1.1.3
- L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR, A SES FRAIS, TOUS LES PERMIS ET CERTIFICATS NECESSAIRES, SI REQUIS.
- 1.1.4
- L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE TOUS LES MENUS OUVRAGES QUI, BIEN QUE NON DETAILLES SUR LE PLAN, SONT NECESSAIRES POUR RENDRE L'INSTALLATION COMPLETE.
- 1.1.5
- CHACQUE ENTREPRENEUR DEVRA ETUDIER LES PLANS DE MECANIQUE ET D'ELECTRICITE ET LES COMPARER AVEC LES PLANS D'ARCHITECTURE. IL DEVRA AVISER L'ARCHITECTE OU L'INGENIEUR DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU CONTRADICTION QU'IL POURRAIT CONSTATER AVANT DE COMMENCER SON TRAVAIL.
- 1.1.6
- AUCUNE INDEMNITE OU SUPPLEMENT NE SERA ACCORDE POUR LE DEPLACEMENT DE CONDUITS, ETC., QUI SERA JUGE NECESSAIRE A CAUSE DE L'ARCHITECTURE, DE LA CHARPENTE OU DE TOUTE AUTRE CONSIDERATION NORMALE.
- 1.1.7
- AUCUNE RECLAMATION SUPPLEMENTAIRE NE SERA PAYEE A L'ENTREPRENEUR POUR UN TRAVAIL AUTRE QUE CELUI STIPULE AU CONTRAT, A MOINS QUE L'ENTREPRENEUR N'OBTIENNE UNE AUTORISATION ECRITE DU PROPRIETAIRE.
- 1.1.8
- LES PLANS INDIQUENT, DE FAÇON APPROXIMATIVE, L'EMPLACEMENT DES APPAREILS. L'ENTREPRENEUR DEVRA VERIFIER EXACTEMENT CES EMBLEMES AVANT DE FAIRE TOUTE INSTALLATION. SUR DEMANDE DE L'INGENIEUR, DE L'ARCHITECTE OU DU CLIENT, L'EMPLACEMENT DE TOUTE COMPOSANTE PEUT ETRE MODIFIE DANS UN RAYON DE TROIS (3) METRES SANS AUCUNS FRAIS SUPPLEMENTAIRES SI L'AVIS DE MODIFICATION A ETE DONNE AVANT L'INSTALLATION.
- 1.1.9
- AUCUNE DIMENSION POUR LA LOCALISATION DES APPAREILS NE SERA PRISE A L'ECHELLE SUR LES PLANS. LES DIMENSIONS COTEES AURONT PRIORITE. IL EN SERA AINSI POUR LES DIMENSIONS DES APPAREILS.
- 1.1.10
- TOUS LES CHANGEMENTS DANS LES TRAVAUX SERONT INDIQUES PROPREMENT AU CRAYON ROUGE SUR UNE COPIE DE PLAN A MESURE QU'ILS SERONT EFFECTUES. CETTE COPIE DE PLAN SERA REMISE AU PROPRIETAIRE ET L'INGENIEUR.
- 1.1.11
- LES ENTREPRENEURS DEVRONT GARANTIR LEURS TRAVAUX ET L'EQUIPEMENT INSTALLE POUR UNE DUREE D'UN AN, A PARTIR DE LA DATE D'APPROBATION PROVISOIRE DES TRAVAUX PAR LE REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE ET L'INGENIEUR.
- 1.1.12
- LES ENTREPRENEURS DEVRONT NETTOYER LE CHANTIER DES DEBRIS CAUSES PAR LES TRAVAUX ET GARDER LE CHANTIER PROPRE DURANT TOUTE LA PERIODE QUE DURERONT LES TRAVAUX.
- 1.1.13
- LES ENTREPRENEURS DEVRONT COORDONNER L'INSTALLATION DES APPAREILS DE LEURS SPECIALITES AVEC LES AUTRES CORPS DE METIER AVANT L'INSTALLATION REELLE, AFIN D'EVITER TOUT CONFLIT.
- 1.1.14
- L'ENTREPRENEUR NE DEVRA PAS INTERROMPRE LES SERVICES SUIVANTS, SANS ENTENTE PREALABLE AVEC LE PROPRIETAIRE (48 HEURES AVANT): TELEPHONE, ELECTRICITE, ECLAIRAGE, INTERCOMMUNICATIONS. LE SOUS-TRAITANT DEVRA EFFECTUER TOUS LES TRAVAUX TEMPORAIRES REQUIS, INCLUANT LA MAIN-D'OEUVRE ET LES MATERIAUX. LE PROPRIETAIRE PEUT EXIGER QUE DES TRAVAUX SOIENT EFFECTUES EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL.
- 1.1.15
- EXECUTER TOUS LES TRAVAUX, CONFORMEMENT AU CHAPITRE V DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUEBEC (CODE), EDITION EN VIGUEUR, ET SELON TOUS LES REGLEMENTS EMIS PAR LES AUTORITES AYANT JURIDICATION.
- 1.1.16
- FOURNIR TOUS LES MATERIAUX NEUFS, DE PREMIERE QUALITE PORTANT LE SCEAU CSA. TOUS LES EQUIPEMENTS D'ALARME-INCENDIE ET DE SECURITE PORTERONT EGALEMENT LE SCEAU ULG.
- 1.1.17
- FAIRE LA MISE A LA TERRE ELECTRIQUE ET MECANIQUE COMPLETE DE L'INSTALLATION DECRIE SUR LES PLANS ET DANS CE DEVIS, CONFORMEMENT AUX EXIGENCES DU CHAPITRE V DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUEBEC (CODE) ET AUX CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS D'INFORMATIQUE.
- 1.1.18
- LES DETAILS ET INDICATIONS CONCERNANT LE SYSTEME D'INCENDIE PRESENTE SUR LES PLANS ET DEVIS, DOIVENT ETRE REVISES ET APPROUVEES PAR "SIMPLEX GRINNEL" INCLUANT LES VALIDATIONS ENTOURANT LA BOUCLE DU RESEAU D'INCENDIE.

- 1.1.19
- AVANT LA FABRICATION DE TOUT APPAREIL, SOUMETTRE POUR VERIFICATION, DEUX COPIES PAPIER DES DESSINS D'ATELIER ET UNE COPIE COMMENTEE PAR L'INGENIEUR QUI SERONT RETOURNEES EN FORMAT PDF PAR COURRIEL. LES DESSINS DOIVENT COMPORTER TOUTES LES DONNEES PERTINENTES. LES FEUILLES DE CATALOGUES D'ORDRE GENERAL AINSI QUE LES DESSINS EXTRAITS DU SITE INTERNET DU FOURNISSEUR NE SONT PAS ACCEPTEES COMME DESSINS D'ATELIER. CHAQUE DESSIN DOIT ETRE IDENTIFIE EN INDIQUANT LE NOM DU PROJET, LE NOM DU CONSULTANT, LA DATE ET LA DESIGNATION DES APPAREILS MONTRES AUX DESSINS ET DEVIS. L'ENTREPRENEUR DOIT EFFECTUER LES COPIES NECESSAIRES DES DESSINS D'ATELIER VERIFIES ET/OU MIS A JOUR POUR LES INSERER DANS LES MANUELS D'INSTRUCTIONS DEVANT ETRE FOURNIS A LA FIN DES TRAVAUX. VOIR L'ARTICLE APPLICABLE POUR LES QUANTITES.
- 1.1.20
- TOUS LES SERVICES ELECTRIQUES RELATIFS A L'EQUIPEMENT D'INFORMATIQUE DEVRONT ETRE COORDONNES AVEC LE PROPRIETAIRE.
- 1.1.21
- BASER LA SOUMISSION SUR LES PRODUITS SPECIFIES SEULEMENT. NE SOUMETTRE DES EQUIVALENCES QU'APRES LA RECEPTION DES SOUMISSIONS, SI DES RAISONS SUFFISANTES LE JUSTIFIENT.
- 1.1.22
- A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, INCLURE LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, LA MAINTENANCE AINSI QUE LE DEMANTELEMENT DE L'ECLAIRAGE ET DES SERVICES TEMPORAIRES NECESSAIRES POUR LES BESOINS DE LA CONSTRUCTION.
- 1.1.23
- S'ASSURER QUE LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES CIRCUITS, TELS QUE LES DECLENCHEURS A SURINTENSITE, LES RELAIS ET LES FUSIBLES INSTALLES, SONT CONFORMES AUX CAPACITES VOULUES ET REGLES AUX VALEUR REQUISES, SELON LES INDICATIONS.
- 1.1.24
- LORSQUE DES CABLES OU DES CONDUITS TRAVERSENT DES PLANCHERS OU DES MURS COUPE-FEU OU DES LOCAUX DOTES DE RESEAUX AU HALON, L'ETANCHEITE AU FEU ET A LA FUMEE SERA ASSUREE A L'AIDE DES PRODUITS 3M, CP25, 303, FS195, CS195 ET DES TROUSSES DE SCHELLEMENT DES SERIES 7902 ET 7904. LE TOUT SERA INSTALLE PAR L'ENTREPRENEUR ELECTRICIEN, SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT ET LA NORME CAN-2-19.13M82 ET MODIFICATION OCTOBRE 1984.
- 1.1.25
- INSTALLER LES APPAREILS DE FAÇON A CE QU'ILS SOIENT FACILEMENT ACCESSIBLES POUR L'ENTRETIEN, LE DEMONTAGE, LA REPARATION ET LE DEPLACEMENT.
- 1.1.26
- CHACQUE SECTION DOIT COLLABORER AVEC LES AUTRES SECTIONS DE FAÇON A LEUR PERMETTRE DE REALISER LEURS ESSAIS DANS LES DELAIS REQUIS PAR L'ENTREPRENEUR DURANT UNE PERIODE DE RODAGE PERMETTANT DE DEMONSTRER QUE LE TRAVAIL EST COMPLET ET A ETE EXECUTE DE MANIERE SATISFAISANTE.
- 1.1.27
- A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES OUVERTURES NECESSAIRES OU DE PERCEMENTS A EFFECTER SONT A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR EN ELECTRICITE.
- 1.1.28
- FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATERIAUX ET LES APPAREILS DECRITS DANS CE DEVIS ET/OU INDIQUES SUR LES DESSINS, QUE L'EXPRESSION "FOURNIR ET INSTALLER" SOIT UTILISEE OU NON. CHAQUE SECTION EST TENUE DE FOURNIR TOUTES LES COMPOSANTES REQUISES ET DE FAIRE TOUS LES MENUS TRAVAUX QUI, BIEN QUE NON SPECIFIES DANS LE DEVIS, SONT NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS ET AU PARACHEVEMENT DES TRAVAUX INCLUS DANS SON CONTRAT.
- 1.1.29
- EMPLACEMENT DES SORTIES:

A- LOCALISER LES SORTIES SELON LES INDICATIONS AUX PLANS ET ALIGNER LES SORTIES DE FAÇON SYMETRIQUE.

B- INSTALLER LES SORTIES SITUEES DOS A DOS DANS UN MUR COMMUN EN LAISSANT UN DEGAGEMENT HORIZONTAL D'AU MOINS 300 MM ENTRE LES BOITES.

C- SUR DEMANDE DE L'INGENIEUR, MODIFIER L'EMPLACEMENT DES SORTIES, DANS UN RAYON DE (3) METRES, SANS FRAIS ADDITIONNELS OU CREDITS, SI L'AVIS DE MODIFICATION A ETE DONNE AVANT L'INSTALLATION.

D- PLACER LES SORTIES POUR L'ECLAIRAGE ET LES PRISES DE COURANT DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS SUR LES LIGNES DE TRAME DANS LES DEUX SENS, SANS TOUTEFOIS NUIRE AUX SUSPENSIONS DU PLAFOND. S'ASSURER QUE LES SORTIES SOIENT FACILEMENT ACCESSIBLES.

E- LA POSITION EXACTE DES SORTIES DEVRA ETRE COORDONNEE AVEC LES DESSINS D'ARCHITECTURE AVANT DE PROCEDER A L'INSTALLATION.

1.1.30 VERIFICATIONS:

A- MESURER LE COURANT DE PHASE DES TABLEAUX DE DISTRIBUTION SOUS DES CHARGES NORMALES DE FONCTIONNEMENT, AU MOMENT DE L'ACCEPTATION. REPARTIR LES CONNEXIONS DES CIRCUITS DE DERIVATION DE MANIERE A OBTENIR LE MEILLEUR EQUILIBRE DU COURANT ENTRE LES DIVERSES PHASES ET NOTER LES MODIFICATIONS APPORTEES AUX CONNEXIONS ORIGINALES.

POUR CONSTRUCTION



DESSIN No		DESSINS DE REFERENCE						
DAE0566-4001-02		DESSIN DETAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335						
DAE0566-4001-03		DESSIN DETAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335						
DAE0566-4002		VUE EN PLAN DRI - LOCAL B-335						
DAE0566-4003		SERVICES PANNEAUX PNB-337-7 ET PUB-377-7						
03 2017.03.16 EMIS POUR CONSTRUCTION J.A. M.C. F.SP. 02 2017.02.28 EMIS POUR SOUMISSION MCC M.C. F.SP. 01 2017.02.17 EMIS POUR COMMENTAIRES ND M.C. F.SP. 00 2016.01.06 EMIS POUR SOUMISSION J.A. M.C. F.SP.								
REV		DATE		EMISSIONS		PAR	VER	APP
SCEAU		CLIENT						
DESSINE PAR:		J. AUDET		NO. PROJET CLIENT:				
VERIFIE PAR:		M. CHAUSSE		NO. PROJET GCM:		16-0709-0566		
APPROUVE PAR:		F. ST-PIERRE		ECHELLE:		AUCUNE		
DATE:		21.12.2016						
www.gcmconsultants.com								
TITRE RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335 DEVIS GÉNÉRAL DESSIN DE CONSTRUCTION ELECTRIQUE DÉTAILS								
DESSIN No.							REV	
DAE0566-4001-01							03	

FICHER No.: DAE0566-4001.dwg

1.2 PORTEE DES TRAVAUX:

1.2.1 DEMOLITION:

- AU MOMENT DES TRAVAUX DE DEMOLITION, METTRE TOUS LES PANNEAUX CONCERNES PAR LA DEMOLITION HORS TENSION. REPARTIR LES CONNEXIONS DES CIRCUITS DE DERIVATION DE MANIERE A OBTENIR LE MEILLEUR EQUILIBRE DU COURANT ENTRE LES DIVERSES PHASES ET NOTER LES MODIFICATIONS APPORTEES AUX CONNEXIONS ORIGINALES.
- TOUS LES DECHETS DANGEREUX (TUBES FLUORESCENTS, BALLASTS CONTENANT DES BPC, ETC.) DOIVENT ETRE TRAITES SELON LES NORMES ENVIRONNEMENTALES EN VIGUEUR. FOURNIR UN CERTIFICAT ATTESTANT LE TRAITEMENT ADEQUAT DE CEUX-CI PAR LES AUTORITES COMPETENTES.
- ENLEVER LE CABLAGE ET LES CONDUITS DEVENUS DESUETS JUSQU'AU PANNEAU OU JUSQU'A LA DERNIERE BOITE CONSERVEE DANS LE RESEAU.
- RETABLIR LES CIRCUITS D'ALIMENTATION, DE COMMANDES, DE SIGNALISATION OU DE COMMUNICATIONS, LORSQUE LA CONTINUITE DES CIRCUITS EST BRISEE SUITE A LA DEMOLITION DES INSTALLATIONS EXISTANTES.

1.2.2 TRAVAUX INCLUS:

- LES TRAVAUX COMPRENNENT, DE FAÇON GENERALE, LA FOURNITURE DE TOUS LES MATERIAUX, DE LA MAIN MAIN-DOEUVRE, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'OUTILLAGE NECESSAIRES MAIS SANS S'Y LIMITER POUR REALISER DE FAÇON COMPLETE L'INSTALLATION ELECTRIQUE MONTREE SUR LES PLANS ET DECRITE DANS LE PRESENT DEVIS, LES TRAVAUX COMPRENNENT NOTAMMENT:
- LE RESEAU DE DISTRIBUTION, TRIPHASE 120/208 V, NORMALE ET URGENCE;
 - LA MISE A LA TERRE ELECTRIQUE ET MECANIQUE;
 - L'ECLAIRAGE INTERIEUR, NORMAL ET URGENCE;
 - LES COMMANDES D'ECLAIRAGE A 120V;
 - LES PRISES DE COURANT;
 - LE RESEAU DE CONDUITS VIDES POUR LES TELECOMMUNICATIONS (TELEPHONE ET INFORMATIQUE);
 - LES MODIFICATIONS AU SYSTEME D'ALARME-INCENDIE;
 - LE RACCORDEMENT DE TOUS LES EQUIPEMENTS MONTRES AUX PLANS;
 - TOUS LES SUPPORTS ET LES ELEMENTS D'ACIER STRUCTURAL REQUIS POUR SUPPORTER LES CONDUITS, CABLES, APPAREILS ET EQUIPEMENTS;
 - TOUS LES ESSAIS SPECIFIES;
 - LA RELOCALISATION D'EQUIPEMENTS ET CABLES EXISTANTS;
 - LA DEMOLITION DES INSTALLATIONS EXISTANTES DEVENUES DESUETES.
 - L'EXECUTION DES TRAVAUX EN ELECTRICITE EN COORDINATION AVEC LA COMPAGNIE EN DESAMIANTAGE ET LE CLIENT SI REQUIS.

1.3 IDENTIFICATION:

- 1.3.1 IDENTIFIER TOUT L'EQUIPEMENT AVEC LA CODIFICATION INDIQUEE AUX PLANS ELECTRIQUES EN UTILISANT DES PLAQUETTES SIGNALETIQUES EN PLASTIQUE DE 1.5 MM D'EPaisseur, DE FORMAT SUFFISANT POUR CONTENIR DE FAÇON LISIBLE L'IDENTIFICATION INDIQUEE AUX PLANS, AUTOCOLLANTE ET VISSEE, INSCRIPTION EN NOIR SUR FOND BLANC POUR RESEAU NORMAL, INSCRIPTIONS EN BLANC SUR FOND ROUGE POUR RESEAU D'URGENCE, A LA PORTE OU AU BATI DE CHAQUE APPAREIL.
- 1.3.2 FOURNIR UNE LISTE DES IDENTIFICATIONS POUR APPROBATION AVANT DE PROCEDER A LA FABRICATION.
- 1.3.3 LISTE DES EQUIPEMENTS A IDENTIFIER:
- PANNEAUX DE DISTRIBUTION,
 - TOUS LES ELEMENTS SPECIFIQUEMENT IDENTIFIES SUR LES PLANS OU DANS CHAQUE SECTION RESPECTIVE DU DEVIS.
- 1.3.4 IDENTIFICATION DACTYLOGRAPHIEE SUR CHACUN DES CIRCUITS DE TOUS LES PANNEAUX SUR UNE CARTE PROTEGEE PAR UN PLASTIQUE TRANSPARENT ET INSEREE A L'INTERIEUR DE LA PORTE. UTILISER LE MEME NUMERO DE CIRCUIT QUE CELUI APPARAISSANT SUR LES PLANS. DECRIRE BRIEVEMENT LA CHARGE ALIMENTEE.
- 1.3.5 DANS UN PANNEAU EXISTANT AFFECTE PAR LA PORTEE DES TRAVAUX, EFFECTUER PROPREMENT LA MISE A JOUR DU REPERTOIRE DE PANNEAU EXISTANT A L'AIDE DE BANDES AUTO COLLANTES TELLES QUE "P-TOUCH" DE BROTHER.
- 1.3.6 IDENTIFIER CHAQUE BOITE DE JONCTION DES CIRCUITS PRESENTS DANS CELLE-CI, PROPREMENT, SUR LE COUVERCLE, A L'AIDE UN MARQUEUR NOIR DE TYPE INDELEBILE.
- 1.3.7 IDENTIFIER TOUTES LES PRISES DE COURANT AVEC UNE BANDE AUTOCOLLANTE DE TYPE "P-TOUCH" DE BROTHERS ET PORTANT L'INSCRIPTION: "CIRCUIT", "NUMERO", "PANNEAU", "IDENTIFICATION".

2. SECTION 30 - CONDUITS, CONDUCTEURS, BOITES

2.1 PRODUITS:

- 2.1.1 CONDUITS METALLIQUES RIGIDES, DE TYPE T.E.M., 21 MM DE DIAMETRE (MINIMUM).
- 2.1.2 CONDUIT METALLIQUE FLEXIBLE ENTRE UNE BOITE DE JONCTION A PROXIMITE DE TRANSFORMATEUR OU TOUT AUTRE EQUIPEMENT VIBRANT.
- 2.1.3 CONDUCTEURS EN CUIVRE, DU TYPE RW-90, ISOLES A 600 V ET DE CALIBRE NO 12 MINIMUM.
- 2.1.4 SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'USAGE DES CONDUCTEURS SOUS GAINES METALLIQUES (BX) EST PERMIS SEULEMENT POUR LE RACCORDEMENT FINAL DES APPAREILS D'ECLAIRAGE ENCASTRES DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS. IL EST EGALEMENT PERMIS, VERTICALEMENT SEULEMENT, POUR LE RACCORD DES PRISES DE COURANT ET DES INTERRUPTERS DANS LES MURS DE GYPSE. LA LONGEUR MAXIMALE PERMISE EST DE 5M.
- 2.1.5 CABLES A CONDUCTEURS MULTIPLES DE CALIBRE NO 18 MINIMUM AVEC ISOLATION PVC POUR LES SYSTEMES A BASSE TENSION (MOINS DE 25 V).
- 2.1.6 BOITES ENCASTREES DE 100 MM X 100 MM AVEC COUVERCLE A PLATRE DE 12.5 MM.
- 2.1.7 BOITES POUR MONTAGE EN SURFACE DE TYPE "WIREMOLD 500".

2.2 INSTALLATION

- 2.2.1 SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES CONDUCTEURS DANS DES CONDUITS METALLIQUES POUR ASSURER LE RACCORDEMENT DE TOUS LES ACCESSOIRES ET APPAREILS ELECTRIQUES MONTRES AUX PLANS.
- 2.2.2 A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, DISSIMULER TOUS LES CONDUITS DANS LES MURS OU PLAFONDS.
- 2.2.3 LES PRISES INSTALLÉES POUR UN MUR EXTERIEUR DOIVENT ÊTRE MONTÉ NE SURFACE AVEC DES BOITES ET CONDUITS DE TYPE "WIREMOLD 500" OU EQUIVALENT ET LES PRISES INSTALLÉES SUR UN MUR INTERIEUR DOIVENT ÊTRE ENCASTRÉES.
- 2.2.4 INSTALLER TOUS LES CONDUITS PARALLELEMENT AUX LIGNES ARCHITECTURALES DU BATIMENT.
- 2.2.5 LAISSER UN FIL DE NYLON D'AU MOINS 3 MM DE DIAMETRE DANS CHAQUE CONDUIT VIDE DONT L'INSTALLATION DE CABLES FAIT PARTIE D'UNE AUTRE SECTION.

- 2.2.6 INSTALLER UN CONDUCTEUR DE NEUTRE (BLANC) PAR CIRCUIT DE DERIVATION 120 V.
- 2.2.7 INSTALLER UN CONDUCTEUR DE MISE A LA TERRE (VERT) DANS CHAQUE CONDUIT ELECTRIQUE.
- 2.2.8 PREVOIR LE DEPLACEMENT DE CABLES EXISTANTS (ENVIRON 25), DANS LE PLANCHE SUR ELEVE DANS LA SALLE DES SERVEURS. COORDONNER AVEC LE CLIENT.

POUR CONSTRUCTION



DESSIN No		DESSINS DE REFERENCE			
DAE0566-4001-01		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335			
DAE0566-4001-03		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335			
DAE0566-4002		VUE EN PLAN DRI - LOCAL B-335			
DAE0566-4003		SERVICES PANNEAUX PNB-337-7 ET PUB-377-7			
03	2017.03.16	EMIS POUR CONSTRUCTION	J.A.	M.C.	F.SP.
02	2017.02.28	EMIS POUR SOUMISSION	MCC	M.C.	F.SP.
01	2017.02.17	EMIS POUR COMMENTAIRES	ND	M.C.	F.SP.
00	2016.01.06	EMIS POUR SOUMISSION	J.A.	M.C.	F.SP.
REV	DATE	EMISSIONS		PAR	VER. APP.
SCEAU		CLIENT			
		 COLLÈGE ROSEMONT			
DESSINE PAR: J. AUDET		NO. PROJET CLIENT:			
VERIFIE PAR: M. CHAUSSÉ		NO. PROJET GCM: 16-0709-0566			
APPROUVE PAR: F. ST-PIERRE		ECHELLE: AUCUNE			
DATE: 21.12.2016					
 www.gcmconsultants.com					
TITRE					
RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335 DEVIS GÉNÉRAL DESSIN DE CONSTRUCTION ELECTRIQUE DÉTAILS					
DESSIN No. DAE0566-4001-02					REV 03

FICHER No.: DAE0566-4001.dwg

3. <u>SECTION 40 - DISTRIBUTION</u>						
3.1 <u>PRODUITS</u>						
3.1.1	TOUT L'APPAREILLAGE DOIT ETRE EN CONFORMITE AVEC LES NORMES SUIVANTES: - CSA - AMEEC		5.1.2	CODE DE COULEURS: ASSIGNER UN CODE DE COULEURS AUX PRISES. -RESEAU NORMALE120 V, 15 A: BLANC -RESEAU URGENCE 120 V, 15 A : ROUGE	6.3.4	LE SYSTEME D'ALARME INCENDIE EST DE MARQUE SIMPLEX MODELE #4100U ENTRETENU PAR L'ENTREPRENEUR À SIMPLEX GRINNELL.
3.1.2	PANNEAUX AVEC PORTE ET SERRURE, TELS QUE CUTLER-HAMMER A DISJONCTEUR AYANT UN POUVOIR DE COUPURE DE 10 000A, SYMETRIQUE, A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES. EQUIVALENTS DE GROUPE SCHNEIDER, SEIMENS ET GENERAL ELECTRIC ACCEPTES.		5.1.3	HAUTEURS DE MONTAGE DES PRISES: -EN GENERAL: 300 MM -AU-DESSUS DES COMPTOIRS OU D'UN DOSSERET: 1065 MM -DANS LES SALLES MECANIQUES: 1065 MM	6.3.5	TOUS LES TRAVAUX SPECIFIQUES A L'ALARME INCENDIE TEL QUE LA MODIFICATION DU CABINET D'ALARME INCENDIE ET LA PROGRAMMATION, DEVRONT ETRE DONNES A CONTRAT PAR L'ENTREPRENEUR A SIMPLEX GRINNEL.
	MODELE	TENSION	UTILISATION			
	PRL-1	120/208V 3PH	ECLAIRAGE/SERVICES			
3.1.3	VALIDER LORS DU DEMANTELEMENT DES DEUX PANNEAUX EXISTANT PNB-337-7 ET PUB-337-7 SI LES CABLES D'ALIMENTATION PROVENANT DES TRANSFORMATEURS SONT DE LONGUEUR SUFFISANTE POUR ETRE REUTILISES TEL QUEL POUR REALIMENTER, A PARTIR DES MEMES TRANSFORMATEURS (EXISTANTS), LES NOUVEAUX PANNEAUX DE REMPLACEMENT. DANS LE CAS OU LES CABLES NE SONT PAS SUFFISAMMENT LONGS, FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER UNE BOITE DE JONCTION POUR CHAQUE ALIMENTATION QUI LE REQUIERE SELON LES NORMES EN VIGUEUR.		5.1.4	INTERRUPTEURS, TELS QUE LEVITON	6.3.6	TOUTE INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES INDIQUEE DANS LE PRESENT DEVIS/PLAN DOIT ETRE REVISEE PAR 'SIMPLEX GRINNEL' AVANT ET APRES L'INSTALLATION.
			TYPE	MODELE STANDARD	MODELE DECORA	TENSION/AMPS
			UNIPOLAIRE	1101	5691-2	@ 120V/ 15 A
			DEVIATEUR	1103	5693-2	@ 120V/ 15 A
			INVERSEUR	1104	5694-2	@ 120V/ 15 A
			COULEUR: BLANC			
3.1.4	VALIDER LORS DU DEMANTELLEMENT LES CARACTERISTIQUES DES DEUX TRANSFORMATEURS EXISTANTS POUR VALIDER LES CARACTERISTIQUES DES NOUVEAUX PANNEAUX PNB-337-7 ET PUB-337-7.		5.1.5	PLAQUE POUR PRISE DE COURANT ET INTERRUPTEUR:		
3.1.5	LES PANNEAUX PNB-323 ET PNB-328 SONT LOCALISES DANS LE CORRIDOR FACE A LA PORTE DU LOCAL MECANIQUE B-345.			PLAQUE EN NYLON INCASSABLE, AVEC VIS DE LEVITON DE COULEUR ASSORTIE AVEC LE DISPOSITIF DE FILIERE.		
4. <u>SECTION 50 - ECLAIRAGE</u>						
4.1 <u>PRODUITS</u>						
4.1.1	LUMINAIRE PEERLESS, SUSPENDU 2' X 4', DEL, 3500°K, 4000 LUMENS, MODELE SDLC-L3-24G-40-35K-ACF-MV.					
4.1.2	LUMINAIRE "INDICATION DE SORTIE", LUMACELL, DEL, MODELE LA1WU, MONTAGE UNIVERSEL.					
4.1.3	DETECTEUR D'OCCUPATION 360°, MONTAGE PLAFOND, ACUITY BRANDS MODELE CMR9.					
4.1.4	EQUIVALENTS GENERAL ELECTRIC OU OSRAM/SYLVANIA ACCEPTES.					
4.2 <u>LISTE DES APPAREILS D'ECLAIRAGE</u>						
SE REFERER AU TABLEAU D'ECLAIRAGE SUR LE DESSIN.						
4.3 <u>POUR LES APPAREILS EXISTANTS REUTILISES</u>						
4.3.1	REPLACER TOUTES LES LAMPES; NETTOYER LES APPAREILS.					
4.3.2	REPLACER LES BALLASTS DEFECTUEUX (ENVIRON 10%) DES APPAREILS EXISTANTS REUTILISES.					
4.3.3	SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, INSTALLER UN DISPOSITIF DE SECTIONNEMENT DANS LES APPAREILS D'ECLAIRAGE FLUORESCENTS EXISTANTS ALIMENTES A 347 VOLTS; - TOUS LES APPAREILS EXISTANTS (CONSERVES AU MEME ENDROIT ET RELOCALISES) DANS L'AMENAGEMENT.					
4.3.4	DISPOSITIFS DE SECTIONNEMENT POUR LUMINAIRES FLUORESCENTS DE LA SERIE STA-KON DE THOMAS AND BETTS OU EQUIVALENTS APPROUVES.					
4.3.5	TABLEAU DES PUISSANCES LUMINEUSES UTILISEES POUR LE DESIGN:					
	ACTIVITE/LOCAL	LUMINOSITE (LUX)				
	TRAVAIL NORMAL, TRAVAIL INFORMATIQUE	500				
	RECEPTION, TRAVAIL LEGER DE BUREAU	250				
	ENTREPOT, ARCHIVES	150				
5. <u>SECTION 52 - PRISES DE COURANT, INTERRUPTEURS, GRADATEURS</u>						
5.1 <u>PRODUITS</u>						
5.1.1	PRISES DE COURANT, TELLES QUE LEVITON					
	TYPE	MODELE (STANDARD)	MODELE (DECORA)			
	5-15R	5262	16262			
	COULEUR: BLANC					
6. <u>SECTION 60 - ALARME - INCENDIE</u>						
6.1 <u>PRODUITS</u>						
6.1.1	TOUS LES PRODUITS DOIVENT ETRE DE MEME MARQUE ET MODELE QUE L'EXISTANT, COMPATIBLE AVEC LE SYSTEME D'ALARME INCENDIE EXISTANT ET REpondANT AUX NORMES EN VIGEUR.					
6.2 <u>INSTALLATION</u>						
6.2.1	INSTALLER TOUS LES CONDUITS, CONFORMEMENT AUX NORMES EN VIGEUR (SECTION 30).					
6.2.2	A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, TOUS LES CONDUCTEURS DOIVENT ETRE EN CUIVRE, ISOLES EN PVC POUR 300 V, DE CALIBRE COMME INDIQUE CI-DESSOUS: - CIRCUIT DE TYPE MULTIPLEX OU ADRESSABLE ET CIRCUIT DE TELEPHONES: TYPE BLINDE NO 18 MINIMUM, TEL QUE BELDEN NO 8760; - CIRCUIT DE CLOCHES, STROBOSCOPES, FONCTIONS AUXILIAIRES; NO 14 MINIMUM; - CIRCUIT DE DETECTION POUR DISPOSITIFS COURT-CIRCUITERS: NO 18 MINIMUM EN CABLE.					
6.2.3	IDENTIFIER CLAIREMENT CHAQUE CONDUCTEUR A SES DEUX EXTREMITES A L'AIDE DE RUBAN LETTRE PREVU A CETTE FIN.					
6.2.4	EXECUTER L'INSTALLATION, CONFORMEMENT A LA NORME ULC-S524.					
6.2.5	LA HAUTEUR DE MONTAGE DES POSTES D'ALARME INCENDIE: 1200mm.					
6.3 <u>VERIFICATION</u>						
6.3.1	EFFECTUER DES ESSAIS DU SECTEUR REAMENAGE, CONFORMEMENT A LA NORME ULC-537					
6.3.2	A LA FIN DE LA VERIFICATION, FAIRE PARVENIR A L'INGENIEUR; - UN CERTIFICAT ATTESTANT QUE CE TRAVAIL A ETE EFFECTUE; - UN REGISTRE COMPLET DE L'EQUIPEMENT ET DE LA VERIFICATION INCLUANT TOUT L'EQUIPEMENT AFFECTE LORS DU PROJET, ENUMERES INDIVIDUELLEMENT, EN INDIQUANT L'EMPLACEMENT DE CHACUN DES APPAREILS, LA DATE DE L'INSPECTION AINSI QUE TOUTES LES DEFICIENCES DECOUVERTES LORS DE L'INSPECTION ET LA DATE A LAQUELLE LA NOUVELLE INSPECTION A EU LIEU, APRES LES MODIFICATIONS, LE VOLTAGE AUQUEL CHAQUE DETECTEUR A ETE CALIBRE POUR REFERENCE FUTURE.					
6.3.3	VERIFIER LE BON FONCTIONNEMENT DE LA PROGRAMMATION DU SYSTEME, TEL QUE DEMANDE AUX PLANS ET SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.					

POUR CONSTRUCTION



DESSIN No.		DESSINS DE REFERENCE			
DAE0566-4001-01		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335			
DAE0566-4001-02		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335			
DAE0566-4002		VUE EN PLAN DRI - LOCAL B-335			
DAE0566-4003		SERVICES PANNEAUX PNB-337-7 ET PUB-377-7			
<div><div><div>03</div><div>2017.03.16</div><div>EMIS POUR CONSTRUCTION</div><div>J.A.</div><div>M.C.</div><div>F.SP.</div></div><div><div>02</div><div>2017.02.28</div><div>EMIS POUR SOUMISSION</div><div>MCC</div><div>M.C.</div><div>F.SP.</div></div><div><div>01</div><div>2017.02.17</div><div>EMIS POUR COMMENTAIRES</div><div>ND</div><div>M.C.</div><div>F.SP.</div></div><div><div>00</div><div>2016.01.06</div><div>EMIS POUR SOUMISSION</div><div>J.A.</div><div>M.C.</div><div>F.SP.</div></div></div> <div><div>REV</div><div>DATE</div><div colspan="2">EMISSIONS</div><div>PAR</div><div>VER.</div><div>APP.</div></div>					

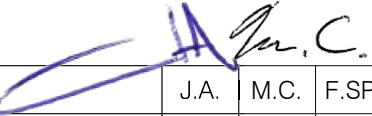
SCEAU	CLIENT		
			
DESSINE PAR: J. AUDET		NO. PROJET CLIENT:	
VERIFIE PAR: M. CHAUSSE		NO. PROJET GCM: 16-0709-0566	
APPROUVE PAR: F. ST-PIERRE		ECHELLE: AUCUNE	
DATE: 21.12.2016			
 www.gcmconsultants.com			
TITRE RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335 DEVIS GÉNÉRAL DESSIN DE CONSTRUCTION ELECTRIQUE DÉTAILS			
DESSIN No. DAE0566-4001-03			REV 03

LISTE DES DESSINS

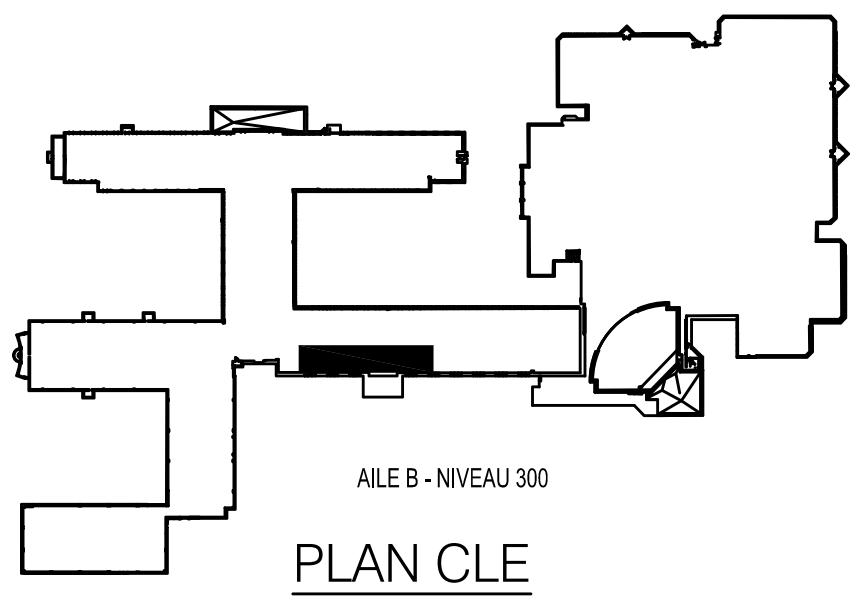
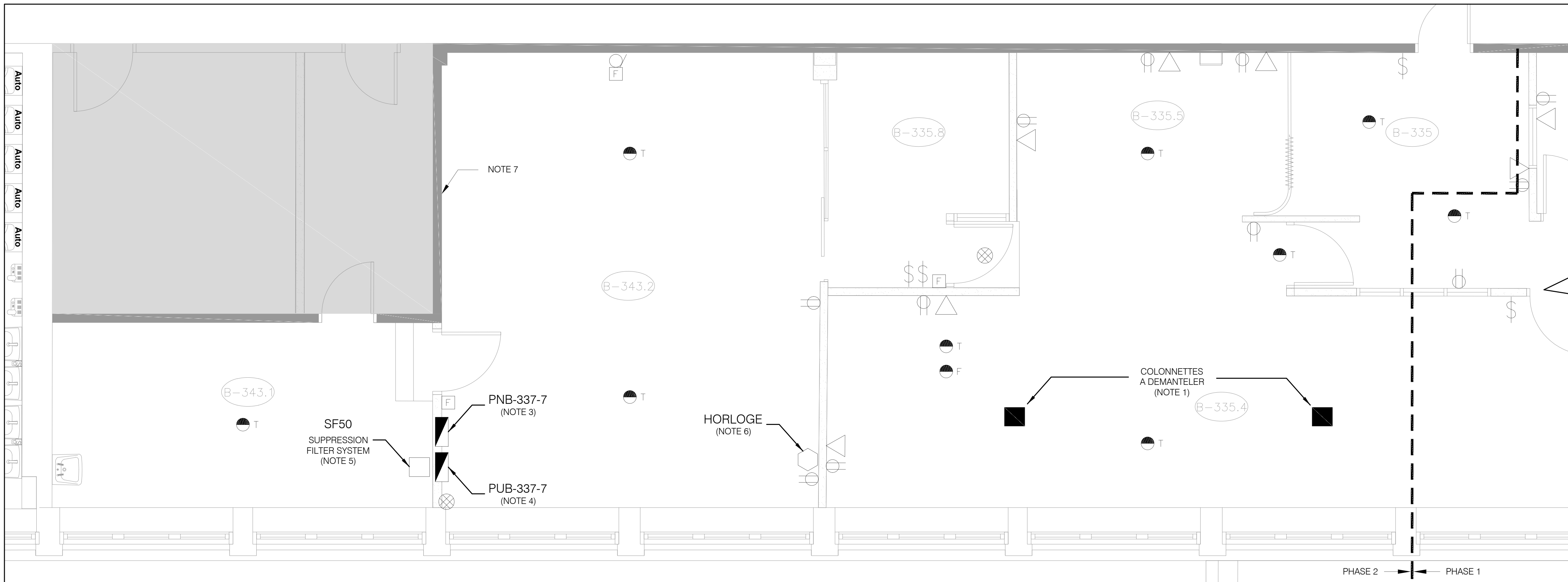
- DAE0566-4001-01 @ 03: ELECTRICITE DEVIS
- DAE0566-4002-DEMO: ELECTRICITE DEMOLITION AILE B
- DAE0566-4002: ELECTRICITE ECLAIRAGE - ALARME D'INCENDIE
- DAE0566-4003: ELECTRICITE CEDULE DES PANNEAUX

POUR CONSTRUCTION



DESSIN No		DESSINS DE REFERENCE				
DAE0566-4001-01		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335				
DAE0566-4001-02		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335				
DAE0566-4002		VUE EN PLAN DRI - LOCAL B-335				
DAE0566-4003		SERVICES PANNEAUX PNB-337-7 ET PUB-377-7				
						
03	2017.03.16	EMIS POUR CONSTRUCTION		J.A.	M.C.	F.SP.
02	2017.02.28	EMIS POUR SOUMISSION		MCC	M.C.	F.SP.
01	2017.02.17	EMIS POUR COMMENTAIRES		ND	M.C.	F.SP.
00	2016.01.06	EMIS POUR SOUMISSION		J.A.	M.C.	F.SP.
REV	DATE	EMISSIONS		PAR	VER	APP.
SCEAU			CLIENT			
			 COLLÈGE ROSEMONT			
DESSINE PAR: J. AUDET		NO. PROJET CLIENT:				
VERIFIE PAR: M. CHAUSSÉ		NO. PROJET GCM: 16-0709-0566				
APPROUVE PAR: F. ST-PIERRE		ECHELLE: AUCUNE				
DATE: 21.12.2016						
 GCM CONSULTANTS www.gcmconsultants.com						
TITRE RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335 DEVIS GÉNÉRAL DESSIN DE CONSTRUCTION ELECTRIQUE DÉTAILS						
DESSIN No. DAE0566-4001-03					REV 03	

FICHER No.: DAE0566-4001.dwg



- NOTES GENERALES:**
- AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX DE DEMANTELEMENT, COORDONNER LES ARRÊTS ÉLECTRIQUES AVEC LE CLIENT.
 - LES SECTIONS OU LES ÉQUIPEMENTS GRISÉS SUR LE DESSIN NE SONT PAS INCLUS DANS LE PRÉSENT MANDAT.
 - DEMANTELER TOUS LES LUMINAIRES DANS LES ZONES CONCERNÉES PAR LES TRAVAUX ET INDICUÉES PAR CE DESSIN, SAUF LES LUMINAIRES AU DESSUS DES SERVEURS DANS LA PIÈCE B-343.2.
 - DEMANTELER TOUS LES ÉQUIPEMENTS INDICUÉS SUR CE DESSIN INCLUANT TOUS LES CABLES ET CONDUITS QUI NE SERONT PAS RÉUTILISÉS.
 - DISPOSER LES APPAREILS DEMANTELES SELON LES CONSIGNES DU PROPRIÉTAIRE.
 - LES PANNEAUX SUIVANTS ALIMENTENT LES CHARGES A DEMANTELER:
 - PNB-323, RESTE EN PLACE (NE PAS DEMANTELER)
 - PNB-328, RESTE EN PLACE (NE PAS DEMANTELER)
 - PNB 337-7, A DEMANTELER
 - PUB 337-7, A DEMANTELER

- NOTES SPECIFIQUES:**
1. DEMANTELER COMPLETEMENT LA COLONNETTE D'ALIMENTATION. DEMANTELER LES CABLES JUSQU'AU PANNEAU PNB-323, CIRCUIT DE 1 A 15 INCLUSIVEMENT. CONSERVER LES DISJONCTEURS.
 2. SECTION DU CANIVEAU DE DISTRIBUTION EXISTANT QUI SERA CONSERVÉE. DEMANTELER LES DEUX SECTIONS PERPENDICULAIRES ET CONSERVER LES COMPOSANTES NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR L'INTÉGRITÉ DE LA SECTION CONSERVÉE (ELLE SERA RÉALIMENTÉE).
 3. DEMANTELER COMPLETEMENT LE PANNEAU PNB-337-7 ET DEMANTELER LES CONDUCTEURS INUTILES JUSQU'A LEURS SOURCES OU JUSQU'A LA PREMIÈRE BOÎTE DE JONCTION ACTIVE.
 - A) SEULE LA CHARGE DE CHAUFFAGE IDENTIFIÉE "CHAUFFAGE ENTRÉE PRINCIPALE" 0-0, B-3801" 3P, 30A, 208V SERA RÉALIMENTÉE.
 - B) DÉBRANCHER LE CÂBLE D'ALIMENTATION DU PANNEAU ET LE PROTÉGER ADEQUATEMENT POUR UNE POSSIBLE RÉUTILISATION.
 4. DEMANTELER COMPLETEMENT LE PANNEAU PUB-337-7 ET DEMANTELER LES CONDUCTEURS INUTILES JUSQU'A LEURS SOURCES OU JUSQU'A LA PREMIÈRE BOÎTE DE JONCTION ACTIVE.
 - A) SEULE LE FILTRE IDENTIFIÉ "SF50 SUPPRESSION FILTER SYSTEM" 3P, 15A (CAPACITÉ À VALIDER SUR PLACE), ET L'ALIMENTATION DU UPS 2P, 100A, 208V SERONT RÉALIMENTÉS.
 - B) DÉBRANCHER LE CÂBLE D'ALIMENTATION DU PANNEAU ET LE PROTÉGER ADEQUATEMENT POUR UNE POSSIBLE RÉUTILISATION.
 5. DEMANTELER LE SYSTÈME DE FILTRATION AVEC PRÉCAUTION. IL SERA RÉUTILISÉ DANS LA PHASE SUIVANTE DE CONSTRUCTION.
 6. DEMANTELER COMPLETEMENT L'HORLOGE ET LA PRISE D'ALIMENTATION DÉDIÉE.
 7. DEMANTELER LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES EXISTANTS POUR PERMETTRE LE RETRAIT DE LA FENÊTRE RECouverte PAR DES PANNEAUX DE BOIS. APRÈS LE RETRAIT DE LA FENÊTRE ET LA RECONSTRUCTION DU MUR, REINSTALLER TOUS LES ÉQUIPEMENTS RÉUTILISER.

LEGENDE:

ECLAIRAGE

- LUMINAIRE 1' x 4' ENCASTRE DANS LA TUILLE
- LUMINAIRE 1' x 4' ENCASTRE, RACCORDE SUR LE RESEAU D'URGENCE
- ENSEIGNE DE SORTIE, 120V, RACCORDE SUR LE RESEAU D'URGENCE

CONTROLE D'ECLAIRAGE

- DETECTEUR DE PRESENCE 360° POUR ECLAIRAGE
- RELAIS BASSE TENSION D'ECLAIRAGE
- INTERRUPTEUR D'ECLAIRAGE

ALARME-INCENDIE

- DETECTEUR DE FUMÉE D'ALARME INCENDIE
- DETECTEUR THERMIQUE D'ALARME INCENDIE
- APPAREIL DE SIGNAL SONORE D'ALARME INCENDIE
- STATION DE DÉCLENCHEMENT MANUEL
- RELAIS ADRESSABLE D'ALARME INCENDIE

PRISE DE COURANT

- PRISE 120V À HAUTEUR D'HORLOGE
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V (5-15P) INSTALLÉE AU DESSUS D'UN COMPTOIR
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V (5-15R)

DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

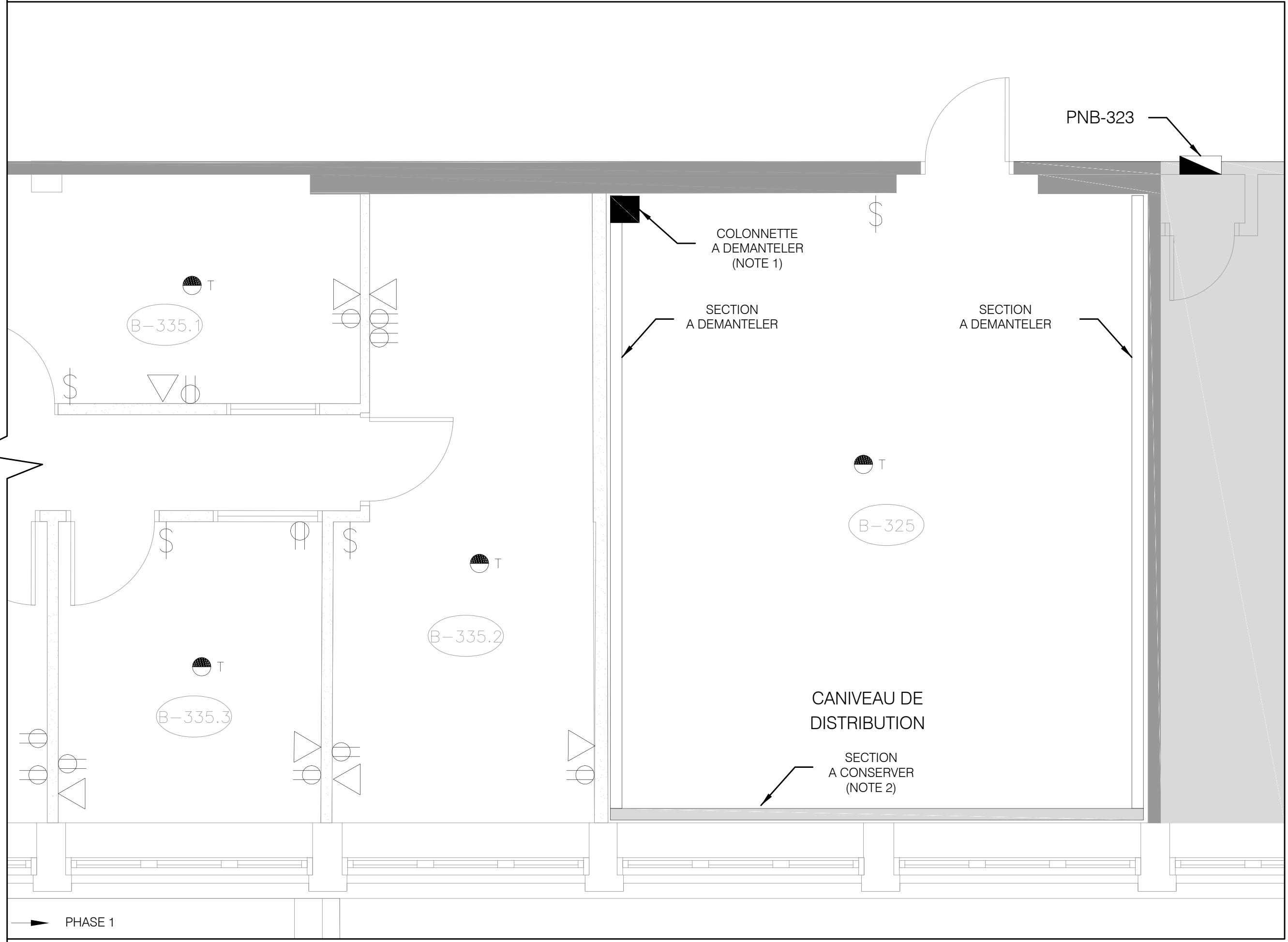
- BOÎTE DE JONCTION ÉLECTRIQUE
- PANNEAU ÉLECTRIQUE 120/208V
- PANNEAU ÉLECTRIQUE 347/600V

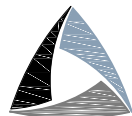
COMMUNICATION

- SORTIE DE COMMUNICATION

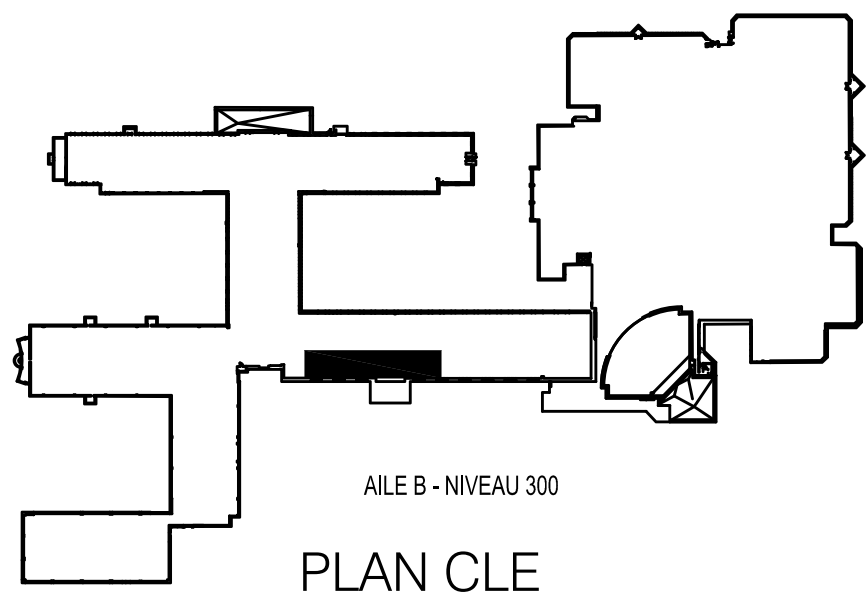
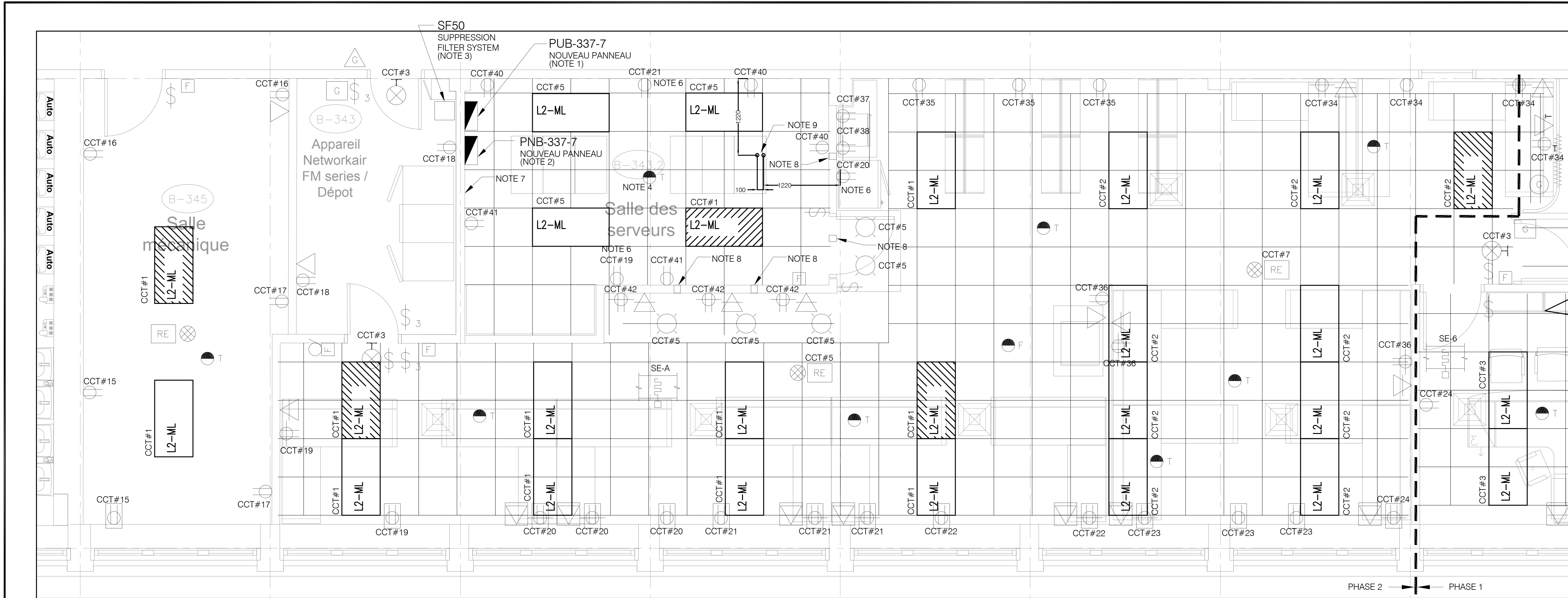
POUR CONSTRUCTION

GCM



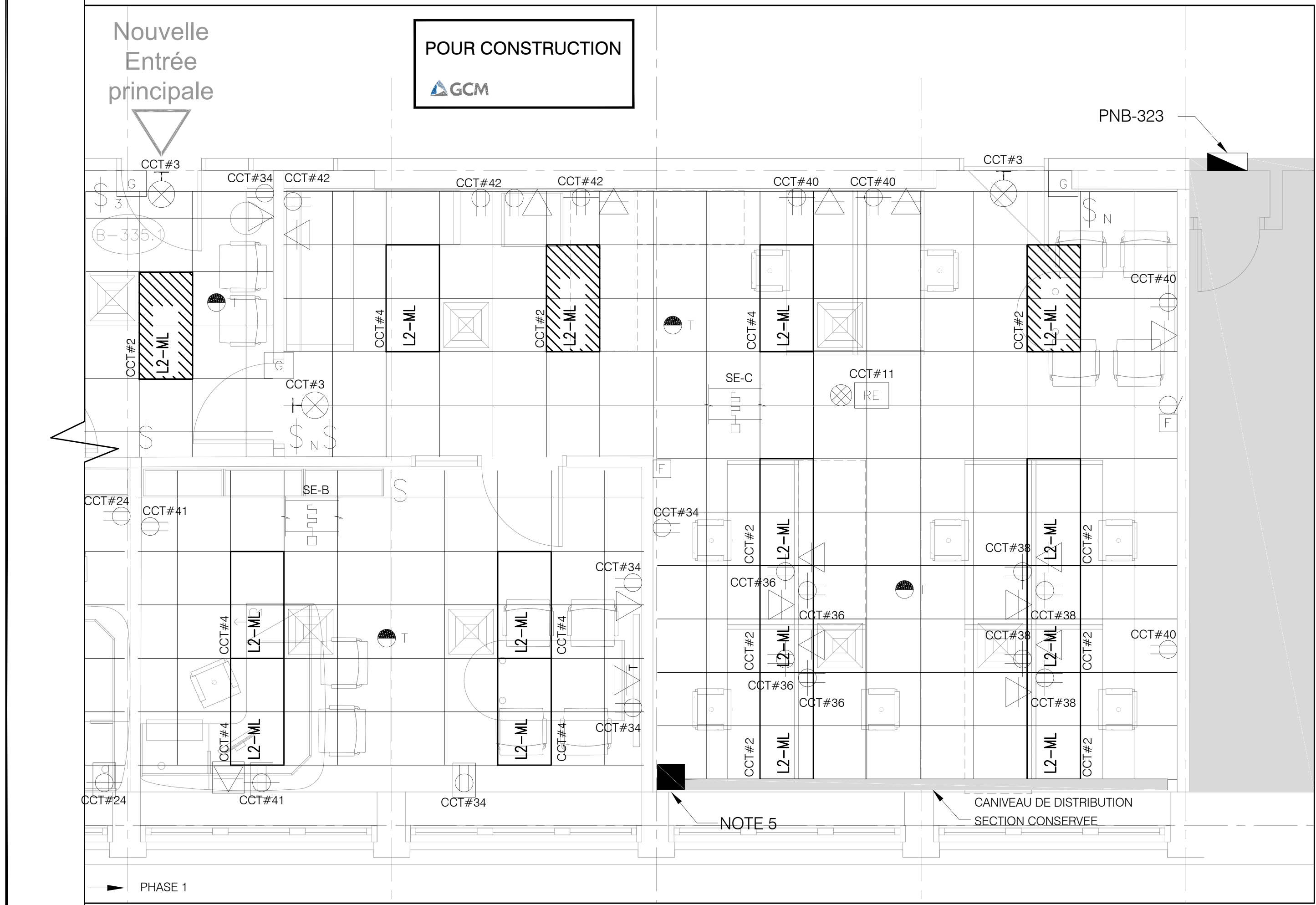
DESSIN No		DESSINS DE REFERENCE				
DAE0566-4001-01		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335				
DAE0566-4001-02		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335				
DAE0566-4001-03		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335				
DAE0566-4002		VUE EN PLAN RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335				
DAE0566-4003		SERVICES PANNEAUX PNB-337-7 ET PUB-337-7				
						
03	2017.03.16	EMIS POUR CONSTRUCTION		J.A.	M.C.	F.SP.
02	2017.02.28	EMIS POUR SOUMISSION		MCC	M.C.	F.SP.
01	2017.02.17	EMIS POUR COMMENTAIRES		ND	M.C.	F.SP.
00	2017.01.06	EMIS POUR SOUMISSION		J.A.	M.C.	F.SP.
REV	DATE	EMISSIONS			PAR	VER. APP.
SCEAU		CLIENT				
		 COLLÈGE ROSEMONT				
2017-03-17						
DESSINE PAR: J. AUDET			NO. PROJET CLIENT:			
VERIFIE PAR: M. CHAUSSEE			NO. PROJET GCM: 16-0709-0566			
APPROUVE PAR: F. ST-PIERRE			ECHELLE: 1 : 40			
DATE: 2016.12.23						
 GCM CONSULTANTS <a data-bbox="2701 1661 2820 1671" href="http://www.gcmconsultants.com">www.gcmconsultants.com						
TITRE REAMENAGEMENT DRI - LOCAL B-335 SERVICES, ECLAIRAGE, ALARME INCENDIE DESSIN DE DEMOLITION ELECTRIQUE VUE EN PLAN						
DESSIN No. DAE0566-4002-DEMO						REV 03

FICHER No.: DAE0566-4002-DEMO.dwg



- NOTES GÉNÉRALES:
- SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUS LES ÉLÉMENTS SUR CE DESSIN SONT NOUVEAUX FOURNIS, INSTALLÉS ET RACCORDÉS PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN, SAUF LES ÉLÉMENTS DE VENTILATION.
 - AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, COORDONNEZ LES ARRÊTS AVEC LE CLIENT.
 - VALIDER LES MANŒUVRES NÉCESSAIRES AUTOUR DE LA SALLE DES SERVEURS SELON LES REQUIS DU CLIENT.
 - LES SECTIONS OU LES ÉQUIPEMENTS GRISÉS SUR LE DESSIN NE SONT PAS INCLUS DANS LE PRÉSENT MANDAT.
 - RACCORDER LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS D'ALARME-INCENDIE À LA BOUCLE LA PLUS PRES. 'SIMPLEX GRINNELL' DOIT ÊTRE SOUS-CONTRACTÉ POUR LA MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION ET LA MISE EN SERVICE FINALE.
 - POUR LES PERÇEMENTS DES MURS ADJACENTS À UN CORRIDOR, FAIRE RÉFÉRENCE AUX DOCUMENTS ÉMIS PAR GESFOR POUR LA MÉTHODE À UTILISER POUR CES INTERVENTIONS.
 - LES LUMIÈRES ET PRISES IDENTIFIÉES COMME ÉTANT SUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'URGENCE DOIVENT ÊTRE RACCORDÉES AU NOUVEAU PANNEAU PUB-337-7, INCLUANT LES ENSEIGNES DE SORTIE.
 - LES LUMIÈRES ET PRISES IDENTIFIÉES COMME ÉTANT SUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION NORMALE DOIVENT ÊTRE RACCORDÉES AU NOUVEAU PANNEAU PNB-337-7, SAUF LE LOCAL B-335.3 ET B-335.5 SUR LE PANNEAU EXISTANT PNB-323.

- NOTES SPÉCIFIQUES:
1. FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU PANNEAU PRL1A, 120/208V, 225A, 30CCT, 10kA POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU D'URGENCE PUB-337-7.
 2. FOURNIR ET INSTALLER UN NOUVEAU PANNEAU PRL1A, 120/208V, 225A, 60CCT, 10kA POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU PNB-337-7.
 3. REINSTALLER LE 'SF50 SUPPRESSION FILTER SYSTEM' 3P, 15A, 208V (CAPACITÉ À VALIDER SUR PLACE).
 4. LES LUMIÈRES AU-DESSUS DES SERVEURS SONT À METTRE À JOUR, VOIR LA SECTION 4.3 SUR LE PLAN DEVIS DAE0566-4001-03. REBRANCHER LES LUMIÈRES AU-DESSUS DES SERVEURS SUR LE CIRCUIT #3 DU PANNEAU PNB-337-7 ET CIRCUIT #3 DU PANNEAU PUB-337-7.
 5. NOUVELLE COLONNETTE D'ALIMENTATION POUR REALIMENTER LE CANIVEAU DE DISTRIBUTION EXISTANT. UTILISER LES CIRCUITS #6 ET #8 DU PNB-323.
 6. CES PRISES SONT ALIMENTÉES PAR LE PANNEAU D'URGENCE PUB-337-7.
 7. DEMANTÉLER LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES EXISTANTS POUR PERMETTRE LE RETRAIT DE LA FENÊTRE RECOUVERTE PAR DES PANNEAUX DE BOIS. APRÈS LE RETRAIT DE LA FENÊTRE ET LA RECONSTRUCTION DU MUR, REINSTALLER TOUS LES ÉQUIPEMENTS RÉUTILISÉS.
 8. PERÇEMENT AVEC MANCHONS 50MM, DANS L'ENTRÉE PLAFOND À COORDONNER AVEC LE CLIENT.
 9. DEUX PERÇEMENTS 50MM DE DIAMÈTRE AVEC COLLERETTE ET MANCHON À EFFECTUER DANS LA DALLE DE BÉTON DE PLANCHER, VALIDATION PRÉALABLE STRUCTURALE À EFFECTUER, COORDONNER AVEC LE PROPRIÉTAIRE ET L'ARCHITECTE.



LEGENDE:

ECLAIRAGE

- LUMINAIRE 2' x 4' ENCASTRE DANS LA TUILE
- LUMINAIRE 2' x 4' ENCASTRE, RACCORDE SUR LE RÉSEAU D'URGENCE
- ENSEIGNE DE SORTIE, 120V, RACCORDE SUR LE RÉSEAU D'URGENCE MONTAGE UNIVERSEL
- LUMINAIRE 6" DEL ENCASTRE, MONTE AU PLAFOND

CONTROLE D'ECLAIRAGE

- DETECTEUR DE PRÉSENCE 360° POUR ÉCLAIRAGE
- RELAIS BASSE TENSION D'ÉCLAIRAGE
- INTERRUPTEUR D'ÉCLAIRAGE

ALARME-INCENDIE

- DETECTEUR DE FUMÉE D'ALARME INCENDIE
- DETECTEUR THERMIQUE D'ALARME INCENDIE
- APPAREIL DE SIGNAL SONORE D'ALARME INCENDIE
- STATION DE DÉCLENCHEMENT MANUEL
- RELAIS ADRESSABLE D'ALARME INCENDIE

VENTILATION (POUR INFORMATION SEULEMENT)

- DIFFUSEUR
- SERPENTIN ÉLECTRIQUE (LOCALISATION APPROXIMATIVE)

PRISE DE COURANT

- PRISE 120V INSTALLÉE À HAUTEUR DE L'ÉQUIPEMENT À ALIMENTER
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V (5-15R) INSTALLÉE AU-DESSUS D'UN COMPTOIR
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V (5-15R)
- PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V (5-15R) AVEC BOÎTE POUR MONTAGE EN SURFACE (WIRE MOLD 500)

DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

- BOÎTE DE JONCTION ÉLECTRIQUE
- GACHETTE ÉLECTRIQUE DU CONTRÔLE D'ACCÈS
- PANNEAU ÉLECTRIQUE 120/208V
- BOUDON DE CONTRÔLE DES GACHETTES
- LECTEUR DE CARTES DE CONTRÔLE DES GACHETTES

COMMUNICATION

- SORTIE DE COMMUNICATION, 2 BOÎTES COMPORTANT 2 PRISES RÉSEAU CHACUNE POUR UN TOTAL DE 4 PRISES.
- SORTIE DE COMMUNICATION INSTALLÉE AU-DESSUS D'UN COMPTOIR, 2 BOÎTES COMPORTANT 2 PRISES RÉSEAU CHACUNE POUR UN TOTAL DE 4 PRISES.
- SORTIE DE COMMUNICATION INSTALLÉE À HAUTEUR DE L'ÉQUIPEMENT À ALIMENTER, 2 BOÎTES COMPORTANT 2 PRISES RÉSEAU CHACUNE POUR UN TOTAL DE 4 PRISES.
- SORTIE DE COMMUNICATION AVEC BOÎTE POUR MONTAGE EN SURFACE, 2 BOÎTES COMPORTANT 2 PRISES RÉSEAU CHACUNE POUR UN TOTAL DE 4 PRISES.

DETAILS

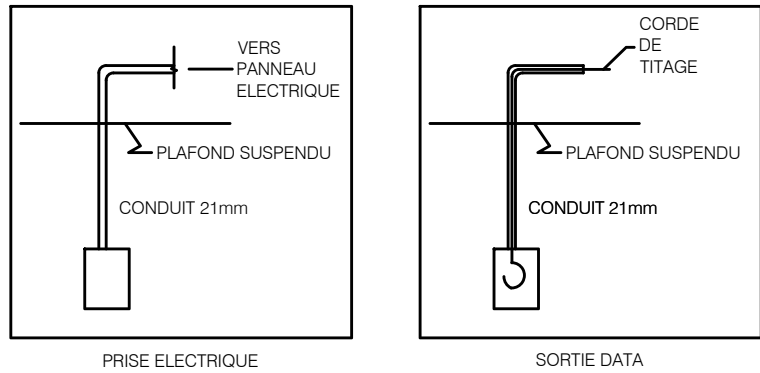


TABLEAU DES LUMIÈRES

SYMBÔLE (TYPE)	HAUTEUR D'INSTALLATION	No DE CATALOGUE	DESCRIPTION	VOLTAGE	PUISSANCE (WATTS)
L2-ML	PLAFOND	SDLC-L3-24G-40-35K-AC F-MY	ENCASTRABLE 2' PAR 4', DEL, 3500°K, 4000 LUMEN, DE PEERLESS	120V	36
	TYPIQUE	LA1WU	ENSEIGNE DE SORTIE, DEL, RACCORDE SUR LE RÉSEAU D'URGENCE, DE LUMACELL	120V	<10
	PLAFOND	CMR9	DETECTEUR D'OCCUPATION, 360°, ACUTY BRANDS	120V	N/D
	PLAFOND	REAL6 60MW ESL 600L 35K	MODULE À DEL, 6", ENCASTRABLE, 3500°K, 80 LUMENS/W	120V	8

DESSIN No	DESSINS DE RÉFÉRENCE		
DAE0566-4001-01	DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335		
DAE0566-4001-02	DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335		
DAE0566-4001-03	DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335		
DAE0566-4001	DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335		
DAE0566-4003	SERVICES PANNEAU PNB-337-7 ET PUB-337-7		

REV	DATE	ÉMISSIONS	PAR	VER.	APP.
03	2017.03.16	EMIS POUR CONSTRUCTION	J.A.	M.C.	F.SP.
02	2017.02.28	EMIS POUR SOUMISSION	MCC	M.C.	F.SP.
01	2017.02.17	EMIS POUR COMMENTAIRES	ND	M.C.	F.SP.
00	2017.01.06	EMIS POUR SOUMISSION	J.A.	M.C.	F.SP.

SCEAU

CLIENT

DESSINE PAR: J. AUDET	NO. PROJET CLIENT:
VERIFIÉ PAR: M. CHAUSSEE	NO. PROJET GCM: 16-0709-0566
APPROUVÉ PAR: F. ST-PIERRE	ECHELLE: 1 : 40
DATE: 2016.12.23	

www.gcmconsultants.com

TITRE

REAMENAGEMENT DRI - LOCAL B-335
SERVICES, ECLAIRAGE, ALARME INCENDIE
DESSIN DE CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE
VUE EN PLAN

DESSIN No.

DAE0566-4002

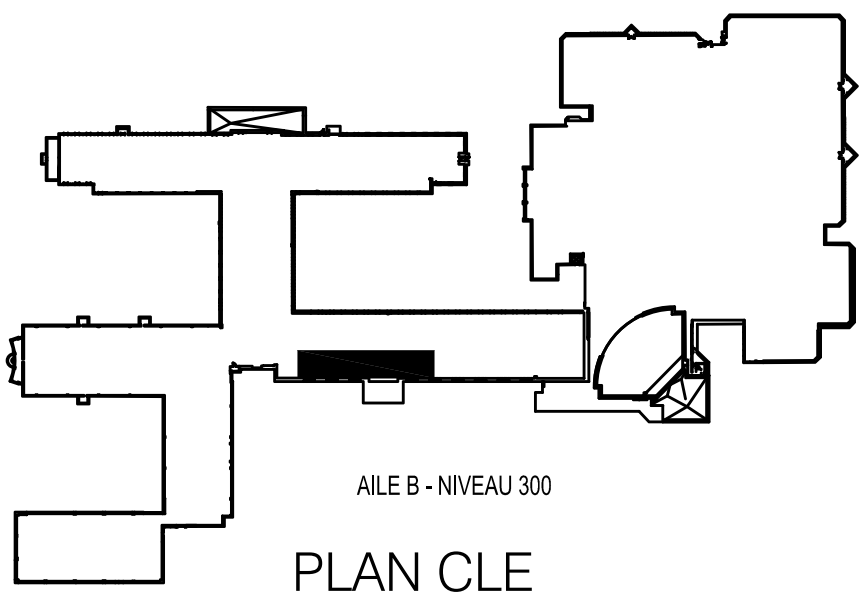
REV

03

PANNEAU DE DISTRIBUTION 120/208 VOLTS - PNB-337-7 (EXISTANT REMPLACE PAR UN NOUVEAU)											
PRL1 - 225A, 10 KA, 60 circuits, 3ø, 4F											
WATTS	DESCRIPTION	A	No	L1	L2	L3	No	A	DESCRIPTION	WATTS	
400	ÉCLAIRAGE - Local B-345	15	1	●			2	15	ÉCLAIRAGE - Local B-335.2	400	
300	ÉCLAIRAGE - Local B-335.4	15	3		●		4	15	ÉCLAIRAGE - Local B-335.2	350	
200	ÉCLAIRAGE - Serveur B-335.6	15	5			●	6	15	ÉCLAIRAGE - Comptoirs de Travail	500	
	PROVISION	15	7	●			8	15	PROVISION		
	PROVISION	15	9		●		10	15	PROVISION		
	PROVISION	15	11			●	12	15	PROVISION		
	PROVISION	15	13	●			14	15	PROVISION		
500	PRISES - Local B-345	15	15		●		16	15	PRISES - Local B-345	500	
500	PRISES - Local B-345	15	17			●	18	15	PRISES - Local B-343	500	
500	PRISES - Local B-335.2	15	19	●			20	15	PRISES - Local B-335.2	500	
500	PRISES - Local B-335.2	15	21		●		22	15	PRISES - Local B-335.2	500	
500	PRISES - Local B-335.2	15	23			●	24	15	PRISES - Local B-335.2 & B-335.4	500	
	PROVISION	15	25	●			26	15	PROVISION		
	PROVISION	15	27		●		28	15	PROVISION		
	PROVISION	15	29			●	30	15	PROVISION		
	PROVISION	15	31	●			32	15	PROVISION		
	PROVISION	15	33		●		34	15	PRISES - Local B-335.1 & B-335.2	500	
500	PRISES - Local B-335.2	15	35			●	36	15	PRISES - Local B-335.2	500	
750	PRISES - Cuisinette Micro Onde	15	37	●			38	15	PRISES - Cuisinette	750	
	PROVISION	15	39		●		40	15	PRISES - Serveur Local B-335,6	500	
500	PRISES - SALLE DES SERVEURS	15	41			●	42	15	PRISES - Comptoirs de Travail	500	
685	VENTILATION Serpentin Électrique SE-A	15	43	●			44	15	PROVISION	0	
			45		●		46				
			47			●	48				
100	VENTILATION Serpentin Électrique SE-6	15	49	●			50	15	VENTILATION Serpentin Électrique SE-6	335	
			51		●		52				
			53			●	54				
335	VENTILATION Serpentin Électrique SE-B	15	55	●			56	30	CHAUFFAGE ENTRÉE PRINCIPALE 0-0, LOCAL B-301	8646	
			57		●		58				
			59			●	60				
Note:											
								Φ A:	9753	WATTS	
								Φ B:	10103	WATTS	
								Φ C:	11153	WATTS	
								TOTAL:	31008	WATTS	I (A) : 86,1

PANNEAU DE DISTRIBUTION 120/208 VOLTS - PUB-337-7 (EXISTANT REMPLACE PAR UN NOUVEAU)											
PRL1 - 225A, 10 KA, 30 circuits, 3ø, 4F											
WATTS	DESCRIPTION	A	No	L1	L2	L3	No	A	DESCRIPTION	WATTS	
200	ÉCLAIRAGE - Local B-345, B-343.2, B-335.2	15	1	●			2	15	ÉCLAIRAGE - Local B-335.1, B-335.2, B-335.3	200	
200	ÉCLAIRAGE - Enseignes de Sortie	15	3		●		4	15	PROVISION		
	PROVISION	15	5			●	6	15	PROVISION		
	PROVISION	15	7	●			8	15	PROVISION		
	PROVISION	15	9		●		10	15	PROVISION		
	PROVISION	15	11			●	12	15	PROVISION		
	PROVISION	15	13	●			14	15	PROVISION		
	PROVISION	15	15		●		16	15	PROVISION		
	PROVISION	15	17			●	18	15	PROVISION		
1250	PRISES - SALLE DES SERVEURS	15	19	●			20	15	PRISES - CUISINETTE RÉFRIGÉRATEUR	750	
1250	PRISES - SALLE DES SERVEURS	15	21		●		22	15	PROVISION		
	PROVISION	15	23			●	24	15	PROVISION		
	PROVISION	15	25	●			26		SF50 SUPPRESSION FILTER SYSTÈME	1500	
6000	UPS	100	27		●		28	30			
			29			●	30				
Note:											
								Φ A:	3900	WATTS	
								Φ B:	5785	WATTS	
								Φ C:	4335	WATTS	
								TOTAL:	14021	WATTS	I (A) : 38,9

NOTE 2



NOTES :

- CES PANNEAUX SONT REALIMENTES PAR LES TRANSFORMATEURS ET LES CÂBLES EXISTANTS.
- VALIDER LA CAPACITE REQUISE.

POUR CONSTRUCTION



DESSIN No		DESSINS DE REFERENCE			
DAE0566-4001-01		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335			
DAE0566-4001-02		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335			
DAE0566-4001-03		DESSIN DÉTAILS RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335			
DAE0566-4002		VUE EN PLAN RÉAMÉNAGEMENT DRI - LOCAL 335			
03	2017.03.16	EMIS POUR CONSTRUCTION	J.A.	M.C.	F.SP.
02	2017.02.28	EMIS POUR SOUMISSION	MCC	M.C.	F.SP.
01	2017.02.17	EMIS POUR COMMENTAIRES	ND	M.C.	F.SP.
00	2017.01.06	EMIS POUR SOUMISSION	J.A.	M.C.	F.SP.
REV	DATE	EMISSIONS	PAR	VER.	APP.
SCEAU		CLIENT			
		 COLLÈGE ROSEMONT			
DESSINE PAR: J. AUDET		NO. PROJET CLIENT:			
VERIFIE PAR: M. CHAUSSEE		NO. PROJET GCM: 16-0709-0566			
APPROUVE PAR: F. ST-PIERRE		ECHELLE: AUCUNE			
DATE: 2016.12.23					
		www.gcmconsultants.com			
TITRE REAMENAGEMENT DRI - LOCAL B-335 SERVICES PANNEAUX PNB-337-7 ET PUB-377-7 DESSIN DE PANNEAUX ELECTRIQUES CEDULES DE PANNEAU					
DESSIN No. DAE0566-4003					REV 03

FICHIER No.: DAE0566-4003.dwg